



# SAINT SEINE INFOS

Bulletin semestriel d'information de la commune de Saint-Seine-sur-



*La Tribune du Conseil...*

Dans ce numéro :

<b>SOMMAIRE</b> : tribune du conseil	p. 1
Infos pratiques.....	p. 2
- la chance de notre com-	p. 3
- 400 <sup>ème</sup> habitant.....	p. 3
- nouveaux biens sans maître.....	p. 3
- la poste.....	p. 3
- travaux routiers.....	p. 4
- station d'épuration.....	p. 4
- rue de la Grande Borne.....	p. 4
- travaux EDF.....	p. 4
- la décharge.....	p. 5
- zone 30.....	p. 5
- espaces verts.....	p. 5
- vente des bois communaux.....	p. 6
- travaux 2009.....	p. 6
- fournitures scolaires et ordinateurs....	p. 6
- initiation à l'informatique.....	p. 6
- Numéo.....	p. 6
- l'église.....	p. 7
- éclairage public.....	p. 7
- achat de matériels.....	p. 7
- assainissement individuel.....	p. 8
- CCID.....	p. 8
- lotissement.....	p. 9
- travaux rue du Mur et Belle Charme.	p. 9
- repas des aînés.....	p. 9
- la neige.....	p. 9
- réunion publique.....	p. 10
Communauté de Communes	p. 11
- Activités des associations.....	p. 12
État civil.....	p. 13
Les commerces.....	p. 14

## De la responsabilité de tous !

Il est parfois difficile de faire apprécier, à sa juste valeur, l'intérêt général, même lorsque des intérêts particuliers peuvent mettre en danger nos enfants, voire même les adultes.

Si les interdictions et la répression ne sont pas la panacée, nous serions néanmoins ravis de voir nos concitoyens se comporter en individus responsables et respectueux des lois et règlements, en particulier celui du code de la route. Cela éviterait que nous soyons amenés, par des moyens techniques, à obtenir le respect des vitesses. En régime démocratique, tout citoyen peut contester (vote et interpellation des élus, député ou sénateur) et demander la modification des règlements inadaptés.

Doit-on encore rappeler que sur le territoire de la commune, seul le maire est responsable pénalement de l'application des lois et de la sécurité des habitants.

La gestion d'une commune impose des choix qui s'oppo-

sent parfois à certains intérêts particuliers. Cette gestion du bien commun a toujours été la préoccupation du conseil municipal qui s'est attaché à trouver la solution la plus équitable pour tout le monde.

Face à un problème, les conseils des spécialistes et l'analyse des conséquences aboutissent à des choix qui peuvent être mal compris, mais que nous expliquons dans les « Saint-Seine Infos » ou au cours des réunions publiques.

Le recours systématique à la justice pour régler les litiges avec l'autorité publique, nous impose la prudence et l'obligation de suivre au plus près les avis de nos autorités hiérarchiques. Ceci nous oblige parfois à justifier des mesures que nous avons du mal à comprendre.

Tout cela ne nous empêche pas de donner notre avis à nos représentants pour essayer d'améliorer des dispositions législatives mal adaptées aux petites communes.

## INFORMATIONS PRATIQUES

Permanence du maire, Monsieur **Louis GENTILHOMME**,  
le vendredi de 16 h à 18 h.

Par ailleurs, une PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE est assurée par :  
Le maire, monsieur Louis GENTILHOMME : 06 74 79 63 83  
Le premier adjoint, monsieur Christian CHARLOT : 06 87 46 82 15  
Ou le second adjoint, monsieur Gérard FAIVRE : 06 74 79 63 82

### Secrétariat de mairie :

- ◆ Le lundi de 10h à 12h ;
  - ◆ Le jeudi de 9h à 12h ;
  - ◆ Le vendredi de 16h à 18h
- Tél : 03 80 75 89 29**

**Service postal** : assuré par la boulangerie. Tous les jours, sauf le mercredi et le dimanche

**EDF** : 08 10 33 30 21 ; **SAUR** : 03 80 68 22 22 ; **SMOM** : 03 80 95 21 10

**Ordures Ménagères et Tri Sélectif** : passage le mardi matin. Sortir les caisses la veille.

**DECHETTERIE** : ouverture : mardi et jeudi de 15h à 18h ; le samedi de 14h à 17h

Adresse E-mail de la mairie :  
saintseine.vingeanne@free.fr

Adresse Internet... :

<http://saintseine.vingeanne.free.fr>

Fax : 03 80 75 89 29

**Maternelle** : École de Fontaine-Française (5km : Transport scolaire). 03 80 75 90 09

**Collège** : Fontaine-Française (transport scolaire et restauration). 03 80 75 80 32

**CHAMBRES D'HÔTES** : Château de Rosières : 03 80 75 96 24 (voir site internet)

**HÔTEL** : voir Fontaine-Française (chef lieu de canton, 5km du village)

**LOISIRS** : SALLE POLYVALENTE

(location salle : Madame Danièle BOUCHARD (03 80 75 88 78 )

Club et terrain de foot : voir associations.

### Les Associations :

- ⇒ Les Sapeurs-pompiers (amicale).
- ⇒ Le club du 3<sup>ème</sup> age (RDV le mercredi tous les 15 jours d'octobre à mai, à la salle polyvalente)
- ⇒ Le club de Foot : formation à partir de 6 ans. Responsable : Mr LÉVÊQUE : 7, impasse du château, 21610 MONTIGNY sur VINGEANNE : 06 83 26 15 94
- ⇒ « Saint Seine à la Recherche du Temps », collecte d'objets anciens ; expositions.
- ⇒ Les chasseurs.

**Pompiers 18 ; Gendarmerie Fontaine-Française : 03 80 75 82 10**

Hôpital de Gray (15km du village) : Urgences, Radiologie.

**SAMU : hôpital de Dijon (40 km du village) TEL : 15, portable : 112**

Bibliothèque de Fontaine-Française : 03 80 75 99 86

**Santé ...sur la commune de Fontaine-Française (5km) :**

Docteur BRUNET 23 rue Henri Berger : 03 80 75 93 19

SCP des Docteurs JOYANDET et SCHOULER rue de la Maladière : 03 80 75 80 18

**En cas d'absence de médecin appeler le 15**

Pharmacies : Fontaine-Française : 03 80 75 80 16, Selongey : 03 80 75 70 52, Autrey-lès-Gray : 03 84 32 32 76

Infirmière : 0. BRULEZ : 03 80 75 84 18

Radiologie : VELAY-ALTOM à Gray : 03 84 65 00 38

Orthophonie, Assistante Sociale : assurés à la Maison du Val de Vingeanne : 03 80 75 83 37

MAPA, Maison d'Accueil des Personnes âgées : 03 80 75 83 22

**Aide sociale :**

Assistante sociale : Mme Aude SALOMON : 03 80 95 70 00

## VIE COMMUNALE

### LA CHANCE DE NOTRE COMMUNE !

Depuis l'annonce inattendue de Maître JOUVEL, notaire à Grasse, nous avons par l'intermédiaire de son officine et des agences, réalisé la vente de 5 appartements, et un box.

Restent 3 appartements :

- ◆ Un est en cours de procédure,
- ◆ Un autre est en cours de négociation,
- ◆ Un seul reste disponible en attente d'un acheteur.

La commune a déjà reçu la somme de 514 692€, nous avons déjà placé 368 000€ sur un compte à la perception (Caisse des Dépôts et Consignations, garanti par l'État) dont le rapport est de 4.51% par an. Une partie de la somme restante sera consacrée aux travaux et à l'achat de matériels.

La commune fera réaliser les travaux nécessaires sur la tombe de notre bienfaitrice et organisera une manifestation pour officialiser notre reconnaissance

### NOUVEAUX BIENS SANS MAÎTRE

#### *3 hectares de terres agricoles*

La commune avait déjà inscrit à son patrimoine foncier 6 ha de terres et de bois en provenance de biens sans maîtres. Nous avons relancé la procédure afin de récupérer 3 ha qui étaient en attente.

Ces biens, qui appartiennent désormais à la commune, seront proposés aux exploitants ou propriétaires limitrophes. Ils pourront être loués ou vendus.

Le conseil municipal a décidé de conserver les parcelles boisées.

### SAINT-SEINE FÊTE SON QUATRE CENTIÈME HABITANT

*Timothé SOUVERAIN : 400<sup>ème</sup> habitant*

À l'occasion du 11 novembre, la commune a fêté son 400<sup>ème</sup> habitant.

Timothé Souverain, par sa naissance le 17 janvier, nous a fait changer de centaine ! Le village s'engage doucement vers son objectif de 2005 : arriver à 500 habitants !

À l'issue de l'émouvante cérémonie où le pays a célébré les 90 ans de la fin de la première guerre mondiale, (cérémonie renforcée par une lecture du souvenir faite dans chaque commune de France), une cinquantaine d'habitants se sont rendus à la salle des fêtes.

Aux parents de Timothé il a été remis un tableau commémoratif de l'événement. Puis, au nom de la commune, le Maire, Mr Gentilhomme, a accueilli les nouveaux habitants qui nous permettent d'être aujourd'hui 418.

Pour poursuivre les réjouissances, l'apéritif a été très apprécié par les participants.

Si la progression du nombre d'habitants reste aussi importante, le village devrait rapidement atteindre son chiffre et comme à son habitude, festoyer pour accueillir son 500<sup>ème</sup> saint seinois bientôt!

### LA POSTE

Il y a quelques années, La Poste faisait partie de la vie du village, ouverte du lundi au vendredi, le facteur, à vélo puis à cyclomoteur, distribuait lettres, journaux, mandats...Le bureau recevait les usagers, mettant à leur disposition une cabine de téléphone, l'accueil chaleureux du receveur. C'était le bon temps du service public postal...

À ce jour, le courrier (ce qu'il en reste : les factures, les prospectus, les magazines ...) est distribué en voiture (2 tournées pour Saint Seine), une majorité de personnes dispose d'un téléphone chez lui, d'un portable, d'internet.

Les habitants des villas partent travailler le matin, rentrent le soir... Peu d'entre eux fréquentent le bureau de poste d'autant que ces horaires se sont réduits comme peau de chagrin. Causes ou conséquences ? La Poste n'a plus d'usagers, elle a des clients; La Poste n'est plus un service public, c'est une entreprise avec tout ce que cela comporte... Notion de rentabilité oblige.

Lorsque des responsables de La Poste sont venus rencontrer le Maire et les adjoints, pour leur faire part des changements à intervenir, il a été question de fermeture définitive du bureau de Saint Seine si les élus ne

s'impliquaient pas dans les mutations.

Nous voulions absolument vous informer que les choix stratégiques de La Poste sont dictés par les lois du marché, que La Poste fait preuve de malhonnêteté intellectuelle à l'égard des élus et donc des habitants, en se considérant comme un service public. Comme toute entreprise, La Poste se doit de faire des bénéfices, les élus n'ont pas d'autres choix que de prendre acte des décisions imposées par la direction de La Poste.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal a pris une délibération signifiant sa « bienveillante neutralité » pour toute action de La Poste visant à maintenir une présence postale sur le territoire de la Commune. Nous avons refusé par contre une agence postale communale (bureau de poste installé au secrétariat de mairie). Depuis le premier décembre, La Poste a déménagé chez un commerçant du village, la boulangerie. L'organisation de cette mutation s'est faite sans intervention des élus.

Un autre dossier s'ouvre à présent : le bâtiment de la poste... quelle destination... ?

Ce dossier est suivi par le premier adjoint.

**TRAVAUX ROUTIERS**

entreprise	travaux	montant des travaux HT	montant des travaux TTC	FCTVA	subventions
<b>Bongarzone</b>	rue de la Grande Borne	49 166,15 €	58 802,72 €	9 636,57 €	18 166,89 €
	rue des Vausselettes	5 868,40 €	7 018,61 €	1 150,21 €	2 168,37 €
	place de la poste	3 467,00 €	4 146,53 €		
<b>Eurovia</b>	scarification	9 428,25 €	11 276,19 €	1 847,94 €	3 483,74 €
	bicouche supplémentaire	7 185,70 €	8 594,10 €	1 408,40 €	2 655,12 €
	point à temps et bicouche	46 960,50 €	56 164,76 €		
total		122 076,00 €	<b>146 002,91 €</b>	<b>14 043,12 €</b>	<b>26 474,12 €</b>

Montant des travaux à la charge de la commune TTC :

**105 485,67€.**

**Détail des travaux :**

Scarification, compactage et bicouche :

- chemin de Verfontaine, voie aux Chèvres, rue de l'Abreuvoir du Cornot

Point à temps suivi d'une bicouche :

- rue de l'Abreuvoir, rue des Plantes, rue de la Garrenne, rue de la Tour, place de la Poste, ancienne route de Gray, lotissement du Creux Jeanneton, rue de Belle Charme, petite rue de belle Charme et rue

des Vausselettes,

Les subventions (36,95% du montant HT) ont été demandées au Conseil Général, en 2007, pour des travaux estimés à 71 666,90€.

Les travaux supplémentaires ont été effectués grâce à l'héritage de Madame HUMBERT.

Les travaux de réfection de voirie, avec scarification de la chaussée, sont éligible au FCTVA en temps qu'investissement.

Le point à temps est considéré comme de l'entretien, donc du fonctionnement, et ne bénéficie pas du remboursement de la TVA.

**STATION D'ÉPURATION**

*Nous avons l'autorisation !*

Après de nombreuses tergiversations nous avons, grâce aux interventions de nos élus (Député et conseiller Général) l'autorisation de la préfecture de démarrer les études techniques pour la réalisation de la station.

Le financement a été détaillé dans le « Saint-Seine Infos N° 19. Nous sommes assurés d'obtenir des subventions de l'agence de bassin RMC (Rhône, Méditerranée, Corse) à hauteur de 30%, cela nous a été confirmé par courrier.

Actuellement nous avons entrepris les études de topographie et la recherche géotechnique du sol (consistance et perméabilité du sol ainsi que la présence d'une nappe d'eau).

Si ces résultats sont positifs, nous lancerons l'appel d'offres auprès des entreprises et les travaux pourront démarrer au printemps 2009.

**ENFIN TERMINÉE !**

*La rue de la Grande Borne*

En gestation depuis 2000, les travaux de la rue de la Grande Borne sont maintenant achevés. Ils ont été nécessaires pour rendre à la chaussée à son utilité première : assurer une circulation confortable et à maintenir l'esthétique du village.

En outre il devaient être réalisés avant 2009, pour ne pas avoir à rembourser à EDF le déplacement des 2 poteaux électriques (15 000€).

Son coût 58 000€, avec une subvention de 36,95% du Conseil Général, reste malgré tout important pour notre commune. Il faudra renouveler l'opération pour une autre rue du village qui commence à se dégrader (la rue du Moulin).

Ne voyez aucune attention particulière, ou un privilège quelconque à cette réalisation, mais l'application des priorités déterminées par le conseil municipal.

**TRAVAUX EDF**

Prévu pour l'hiver 2008-2009, les travaux d'enfouissement de la ligne 20 000 volts dans les rues de la commune, auront lieu dans le courant de l'année 2009.

La date exacte n'est pas encore fixée, toutefois nous avons

demandé qu'ils n'aient pas lieu pendant la période estivale, afin de ne pas gêner la libre circulation des engins agricoles.

Le début des travaux sera annoncé par voie d'affichage.

## NON, LA DÉCHETTERIE N' A PAS CHANGÉ DE PLACE !

Certains auraient pu le croire, en trouvant un amas de déchets verts devant le cimetière ! La déchetterie « verte » est encore et tant que l'ADEME l'acceptera, au-dessus du silo, ancienne route de Gray.

Pour ceux d'entre nous qui ne le sauraient pas, ou qui l'auraient oublié pendant leurs vacances, pour déposer les déchets verts, il suffit de repérer le second clocher de St Seine, c'est-à-dire la grande tour du silo, de prendre le chemin à sa droite, forcément vous arriverez à l'emplacement prévu. Si vous rencontrez les vignes, c'est que vous avez loupé l'entrée ! Un petit tour en arrière et vous y êtes.

Votre travail d'observation n'est pas fini ! il ne s'agit pas pour vous de déverser sans regarder. Deux espaces sont définis : un pour les tontes (où seules les herbes et feuilles doivent atterrir) et un autre où les grosses branches

attendront d'être brûlées.

Des yeux très inattentifs ont confondus ces deux espaces, voir même deux déchetteries ! Cette première déchetterie est **réservée aux seuls végétaux** . Les déchets inertes, gravas, pierrailles, sont à transporter dans l'ancienne carrière située après le lotissement du Creux Jeanneton, après le gros tilleul. L'ouverture se fait à la demande en téléphonant à l'un des numéros de téléphone figurant dans la page « informations pratiques ».

**Une absence de vigilance de la part de tous peut entraîner la fermeture de cette déchetterie, voire des deux!**

**NE RISQUONS PAS DE FAIRE DES KILOMÈTRES POUR DEPOSER NOS DÉCHETS VERTS ET INERTES, RESPECTONS LES RÈGLES DE TRIS !**

### ZONE 30

Vous l'avez constaté elle a subitement disparu sans crier gare !

Averti par un appel téléphonique de la DDE nous avons réagi et demandé la remise en service de cette zone 30 ainsi que celle prévue rue de Fontaine, et proposé la mise en place de ralentisseurs sur les CD 30, 30C, et 30 F (entrées de Saint Seine).

Il ne vous a sans doute pas échappé que la vitesse est toujours excessive

dans les rues du village.

Devant le manque de civisme des automobilistes, nous avons décidé de solliciter les services du conseil général et de la DDE pour étudier les possibilités de compléter l'arsenal.

Nous étendrons sans doute la mise en place des ralentisseurs à certaines rues (rue Basse, rue du Mur) où de nombreux riverains s'inquiètent pour la sécurité des enfants.

### ST SEINE ET SES ESPACES VERTS

Notre commune s'étale sur plusieurs kilomètres et comporte plus de 27.000m<sup>2</sup> d'espaces verts communaux. Et pourtant, en traversant St Seine, on ne peut manquer de remarquer l'effort fait pour fleurir le village. Vasques, parterres, vieux puits, bacs, chacun reçoit des fleurs en harmonie. Tout au long de la saison, ces plantes vont être arrosées, taillées, désherbées avec beaucoup de régularité.

On doit essentiellement cet agrément à

une de nos conseillères, Danielle BOUCHARD, qui, entourée de quelques personnes, passe beaucoup de temps pour le plaisir de nos yeux. Et si nos espaces verts sont toujours si beaux, c'est aussi grâce au travail et à l'organisation de Thierry PALIOT, chargé de l'entretien de la commune.

L'an prochain, gagnons que chacun, dans son quartier, y apportera sa contribution et participera ainsi à un embellissement accru de notre village.

## VENTE DE BOIS COMMUNAUX

Après deux reports dus à la grève des agents de l'ONF, la vente a eu lieu, à la salle des congrès de Gray, le jeudi 11 décembre.

Malgré un contexte difficile, où la moitié des lots ont été retirés de la vente, soit n'ont pas trouvé preneurs, nos bois se sont vendus correctement.

Avec 34 000€ pour deux lots, les offres ont dépassé le prix de retrait.

En raison de la vente tardive, il est à craindre que l'exploitation des affouage pose quelques problèmes aux souscripteurs. Tout dépendra du planning des exploitants forestiers.

## INITIATION À L'INFORMATIQUE

Quelques personnes ont interrogé la mairie pour des cours informatiques.

Avant de mettre sur pied des séances d'initiation, il est indispensable de connaître le niveau et les souhaits des postulants. Faites vous connaître à la secrétaire de mairie en précisant :

- votre niveau en informatique
- les connaissances que vous souhaitez approfondir

Une réunion sera programmée début 2009 et, en fonction du nombre de personnes intéressées, des souhaits de chacun, nous déterminerons la forme de cette information ainsi que la fréquence des cours qui pourraient avoir lieu, le samedi matin, à l'école.

## NUMÉO

### *Internet haut débit par wi-fi*

Certains utilisateurs de l'internet haut débit par wi-fi, commercialisé par NUMÉO, ont rencontré des difficultés pour se connecter ou utiliser le réseau.

La mairie est prête à organiser une réunion pour enregistrer les doléances de chacun, mais elle n'a pas la liste des abonnés.

Il est demandé aux personnes qui ont subi des désagréments de bien vouloir contacter la secrétaire de mairie afin que nous puissions intervenir, le cas échéant, auprès de la société.

## TRAVAUX 2009

Comme cette année, un effort sera fait pour améliorer l'état de nos rue, notamment la rue du Moulin. En effet elle nécessite une réparation complète et un réaménagement de l'écoulement des eaux pluviales pour éviter les infiltrations dans la maison de M CHEVALIER.

Si les études en cours sont favorables, les travaux de la station d'épuration devraient commencer dans le courant du premier semestre. Cette réalisation sera financée par la commune, au travers d'un emprunt, l'agence de l'eau Rhône, Méditerranée, Corse et par le Conseil Général.

Il est prévu de remplacer les fenêtres du premier étage du bâtiment de la mairie et de mener une ré-

flexion sur l'aménagement futur des pièces vides en y incluant l'école, après son transfert au pôle scolaire.

Nous étudions également la possibilité de séparer les réseaux électriques de la salle polyvalente et du stade pour éviter les problèmes de disjonction en hiver.

L'extension du réseau d'assainissement de la rue du Mur est terminée Ces travaux posent toujours des problèmes de circulation, nous en sommes navrés, mais nous sommes obligés de remplir nos obligations dans le cadre de l'urbanisme.

Leur durée étant très courte nous vous demandons de bien vouloir vous adapter à ces contraintes passagères.

## FOURNITURES SCOLAIRES ORDINATEURS

Suite à divers soucis rencontrés par l'institutrice dans la gestion des petites fournitures, le conseil municipal, lors de sa réunion du 17 juin, a décidé de ne plus financer l'achat des petites fournitures scolaires (stylos, gommes, matériels de trousse...) car nous avons estimé que c'était une charge qui incombait aux parents. Cela évitera ainsi les éventuels conflits. Les autres fournitures (cahiers, livres, outils pédagogiques..) restent à la charge de la mairie, cela représente quand même la somme de 2 225€ pour 2008.

Pour les élèves scolarisés à Fontaine Française, la participation de la commune est de 536€ par élève en maternelle et de

198€ en primaire.

C'est cette somme qui sert de référence lorsque d'autres collectivités, où sont scolarisés des enfants saint seiinois, nous demandent des frais d'écologie.

Au total, la commune a dépensé 15 545,78€, en 2007, pour assurer l'éducation de nos enfants.

De nouveaux ordinateurs, cédés gracieusement par la société Antargaz, seront installés pendant les vacances de Noël, un informaticien de l'inspection académique doit mettre en place des logiciels pédagogiques. Dès à présent les élèves ont un accès à l'internet haut débit par l'intermédiaire du réseau wi-fi connecté à partir de la mairie.

## ÉGLISE : nouvelle désillusion !

Depuis le dernier St Seine Infos, bien des angélus ont sonné au clocher de notre église...

À la promesse de la DRAC (Direction Régionales des Affaires Culturelles) d'inscrire à son budget la somme correspondant à 50% des travaux, a succédé un marché public afin de recruter les entreprises qui allaient être au chevet du monument malade.

Cette procédure administrative, la plus lourde portée par notre mairie à ce jour, devait voir son aboutissement avec l'arrivée des échafaudages le 23 juin.

Les marchés signés, restaient les ordres de service à envoyer aux entreprises pour débiter la restauration... C'est là que nos espoirs s'évanouissent.

Les élus, bien inspirés, se sont enquis de savoir pourquoi la notification de subvention de l'État (DRAC) n'arrivait pas. Il s'avère que le porte monnaie de l'État est vide pour ce genre d'opérations, que de nombreux chantiers n'ont pu commencer, ou ont été arrêtés.

Le désengagement de l'État et sa désinvolture, contraste avec le travail effectué par les entreprises qui ont soumissionné et par le secrétariat de mairie. L'abandon d'un projet touristique (halte nautique)

pour rediriger nos fonds propres, nous a fait réagir vivement. Après des courriers, mails, appels téléphoniques, au député, sénateur, nous avons obtenu un rendez vous au ministère des affaires culturelles et auprès du préfet de région.

Après ces rencontres, le constat est amer, l'argent affecté à la DRAC, insuffisant pour mener à bien l'ensemble des projets, a été dirigé ailleurs que dans la conservation des monuments historiques.

De ce fait, le conseil municipal a pris une délibération demandant le retrait de notre église de l'inventaire des monuments historiques, afin de pouvoir, sans contraintes, réaliser les travaux de sauvegarde qui s'imposent.

Nous allons aussi déposer une requête auprès du tribunal administratif pour que les 22 000 euros engagés auprès du maître d'œuvre (architecte) soient restitués par l'État à la commune.

Le dossier de l'église, ouvert en 1995, sera sans doute refermé définitivement sans qu'il ait avancé. C'est la fin de l'histoire d'un gâchis, tel que le souligne le deuxième adjoint lors du reportage télévisé du 12 octobre dernier.

## ÉCLAIRAGE PUBLIC

Nous souhaitons attirer votre attention sur le coût des dysfonctionnements que vous pouvez constater et nous signaler.

Nous avons, depuis déjà de nombreuses années, décidé des horaires d'allumage de l'éclairage public :

- l'hiver de la tombée de la nuit jusqu'à 23 h et de 6h00 au lever du jour.
- L'été : de la tombée de la nuit jusqu'à 24 h et de 6h00 au lever du jour.

Deux moyens sont couplés pour assurer le fonctionnement :

- une cellule photo électrique qui déclenche l'allumage
- une horloge qui commande l'extinction

Il est navrant de constater, que des situations d'allumage diurne, perdurent au vue et su des habitants du quartier, sans que nous en soyons informés.

Un simple appel téléphonique au secrétariat sera suffisant. L'entreprise intervient tout les trois mois au titre du contrat d'entretien. Si nous devons intervenir pour d'autres raisons, c'est à la charge de la commune. Ce qui implique que nous ne demandons pas une intervention pour une ampoule défectueuse.

À titre d'information, le coût de fonctionnement d'un lampadaire est de 55€ par an.

## ACHAT DE MATÉRIELS

Afin de faire face aux charges de plus en plus importantes dans l'entretien de la commune, le conseil municipal a décidé de moderniser les moyens matériels mis à disposition de l'employé communal de manière à permettre des interventions plus rapides, donc plus nombreuses

Une tondeuse pour entretenir nos 27 000 m<sup>2</sup> d'espaces verts. Plus maniable, plus puissante, plus efficace et mieux adaptée au relief très varié, elle a déjà permis de diminuer la consommation d'essence (moteur diesel) et de réduire la durée de la tonte. Chaque rotation

demande une semaine de travail par beau temps, plus si la pluie vient perturber l'organisation de la tonte. Pour résoudre le problème de sécurité lors des déplacements vers les chantiers (l'engin n'étant pas homologué pour circuler sur les voies de circulations) nous allons acheter une remorque.

Une balayeuse : Il fallait 3 semaines pour balayer les rues du village, en 4 jours la balayeuse effectuera le même travail. Un gain de temps qui sera utilisé pour d'autres tâches. Tout cela sera complété par d'autres matériels.

## ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Ce dossier a été déjà évoqué dans les saint seine infos n° 11 et 16. Dans le cadre des nouvelles obligations définies à l'article 35-1 de la loi sur l'eau n° 92-3 du 3 janvier 1992, codifié à l'article L2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le conseil municipal a décidé de confier par convention à la SAUR le **contrôle préalable d'installations existantes d'assainissement non collectif**.

Cette convention prévoit :

♦ **le contrôle de la conformité de l'installation, vis-à-vis de la réglementation avec :**

1. vérification du bon état des ouvrages de leur ventilation et de l'accessibilité
2. vérification de l'écoulement des effluents jusqu'à la fosse toutes eaux
3. vérification des vidanges (tous les 4 ans)

♦ **le contrôle périodique du bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif.**

♦ **une visite effectuée tous les quatre ans qui consiste à :**

1. vérifier le bon état des ouvrages, de leur ventilation et de leur accessibilité
2. vérifier le bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration
3. vérifier l'accumulation normale des boues à l'intérieur de la fosse toutes eaux.
4. vérifier le bon fonctionnement d'une éventuelle pompe de relèvement du rejet

5. en cas de besoin, effectuer des analyses

6. conseiller et informer les usagers

♦ **le contrôle des installations neuves et réhabilitées d'assainissement non collectif.**

♦ **un contrôle à la conception avec:**

1. examen du dossier administratif
2. examen du système projeté
3. contrôle en fouille ouverte
4. vérification des accès aux ouvrages (regards de visite, profondeur)
5. vérification du dimensionnement des cuves et du système d'épuration ;
6. vérification visuelle des pentes et du bon écoulement si déjà en eau
7. vérification de l'existence et des diamètre des ventilations et extractions avec prise de photos si nécessaire

À chaque visite, un rapport de visite sera envoyé à l'utilisateur.

L'utilisateur sera prévenu au préalable du passage (8 jours avant avec prise de rendez-vous). Il devra laisser libre accès à ses installations (trappes d'accès dégagées)

**Une taxe sera instituée, auprès des propriétaires des assainissements individuels, pour la rémunération du prestataire.**

## NOUVELLE ÉQUIPE POUR LA CCID

Avec le renouvellement du conseil municipal et pour la même durée, intervient la nomination, par le directeur des Impôts, des membres de la CCID. (Commission communale des impôts directs).

À la demande de l'administration, le conseil municipal a proposé 24 personnes pour être titulaires et le même nombre pour être suppléants. Ce sont des contribuables propriétaires, dont deux doivent être domiciliés en dehors de la commune. Cette liste a été adressée à la direction des impôts. Le directeur, comme il en a le pouvoir, a désigné les 6 titulaires : Mme Annick GRADELET, Mme Noëlle SOUVERAIN, M. Laurent DAUTREY, M. Philippe HANSBERQUE, M. Jacky LÉONARD, Mme Bernadette BERTIN et les 6 suppléants : M. André BOU-

CHARD, M. Michel PARIZE, Mme Mireille CHASSAIN, M. Éric VACHER, M. Bernard SOUVERAIN, M. François LEGOUZ.

Cette commission, comme la précédente, sera amenée à donner des avis et faire des propositions sur les taxes d'habitations, les taxes foncières, les biens sans maîtres etc...

Le maire sera le président de la commission. Une réunion d'information a été organisée le 25 Octobre pour l'ensemble des personnes désignées, afin de présenter le rôle de la commission et évoquer la confidentialité des débats. Il a été demandé aux membres de la commission de respecter cette confidentialité.



## TRAVAUX RUE DU MUR

### *Réseau d'assainissement collectif*

Les travaux d'extension du réseau d'assainissement de la rue du Mur est le résultat de la politique des conseils municipaux, qui avaient décidés de favoriser le raccordement des habitants au réseau d'assainissement collectif.

Cette volonté s'était traduite par le plan de zonage d'assainissement rendu obligatoire par la loi et mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Ces travaux sont soumis à la PVR (participation pour voies et réseaux). Ils seront donc en partie financés par les propriétaires des terrains constructibles situés aux abords de cette extension, par des subventions du Conseil Général et par la commune.

En outre, cet investissement est éligible au FCTVA calculé sur le montant HT des travaux.

## REPAS DES AÎNÉS

Il aura lieu le samedi **17 janvier 2009.**

Comme chaque année, les personnes concer-

nées recevront une invitation qui sera à retourner au secrétariat de mairie afin de prévoir le nombre de repas.

## LOTISSEMENT

Les travaux de finition du lotissement ont commencé depuis le 18 novembre.

Cela concerne les bordures, les trottoirs et les enrobés. C'est l'entreprise LORIN, qui a repris l'entreprise CONTI à l'origine des travaux, qui assurera ces derniers aménagements. Les enrobés seront faits au printemps 2009.

Les espaces verts seront réalisés par l'entreprise PAUFFARD de Chazeuil.

L'extension du réseau d'éclairage public sera effectué début 2009, par l'entreprise Citéos.

Les deux derniers lots disponibles auraient dus être vendus, puisqu'ils avaient fait l'objet d'un compromis de vente, malheureusement les acheteurs n'ont pu obtenir leur prêt.

Après avoir repoussé les travaux, dans l'espoir de voir achevées les constructions, il était difficile de reporter encore des aménagements qui sont indispensables au bien être des habitants du lotissement.

## LA NEIGE REVIENT !

Bien que les medias prédisent des modifications climatiques qui viendront peut être avec le temps. Nous sommes toujours confrontés à la période dite de « l'hiver » avec sa cohorte de joie et d'inconvénients.

Le manteau blanc qui transforme le paysage ravi les enfants et les chasseurs d'images, mais rend les adultes plus circonspects, en particuliers ceux qui doivent faire de nombreux kilomètres pour rejoindre leurs lieux de travail.

La municipalité a pris en compte, avec ses petits moyens, ces difficultés; des bacs à sel ont été disposés aux endroits les plus dangereux pour faire fondre la glace.

L'employé communal, bien que n'étant pas d'astreinte, déneige le village chaque fois que cela est nécessaire. D'aucuns peuvent trouver que cela n'est pas suffisant quand les pro-

jections de neige obstruent le trottoir ou les sorties de garages.

Il est demandé, dans la mesure où cela ne retarde pas l'évolution du chantier, de tenir compte de ce problème. Sachant qu'il faut 4h30 pour traiter la totalité du village, nous ferons évoluer le point de départ, ne soyez donc pas étonnés si votre rue n'est pas encore nettoyée alors qu'il neige en abondance. Nos moyens ne nous permettent pas de faire des miracles. Si cela devenait nécessaire, nous pourrions, comme la jurisprudence nous y autorise, demander que les trottoirs soient déblayés par les habitants, devant chez eux. Une fois encore nous nous en remettons au bon sens de chacun pour résoudre ces problèmes ponctuels.

Il est donc nécessaire d'être prévoyant et d'anticiper ces épisodes hivernaux, malheureusement incontournables.

## DES SURPRISES DÉSAGRÉABLES RUE DE BELLE CHARME

Nous avons constaté, rue de Belle Charme, que l'eau de ruissellement s'évacuait par la chaussée et non par les grilles du pluvial.

Nous avons demandé l'intervention de la société ESTIVALET, qui malgré les 400 bars de pression, n'est pas parvenue à déboucher la canalisation.

Et pour cause; elle est complètement obstruée par la terre et des objets insolites (bouteille de plastique, cannettes, etc )

Comme pour les linget-

tes, le manque de civisme de certains, fait peser sur les autres le poids financier des réparations.

Le remplacement de la canalisation nous a coûté 3 588€. Cette somme aurait été plus utile ailleurs.

Ce captage revêt beaucoup d'importance. En effet, en cas de pluie abondante, l'eau de ruissellement qui descend des hauteurs, est canalisée pour éviter le dégradation de la chaussée.

## RÉUNION PUBLIQUE DU 5 DÉCEMBRE

Une trentaine de personnes ont répondu à l'invitation pour la réunion publique, nombre assez stable par rapport aux autres réunions publiques. Pour faire mentir la conseillère qui pensait qu'une distribution de tracts dans chaque boîte aux lettres augmenterait très sensiblement le nombre de présents !

Cette réunion est un moment important pour chaque habitant de la commune qui peut entendre le Maire et ses adjoints expliquer le fonctionnement de la commune, à travers des réalisations ou des projets. Chacun peut aussi demander des clarifications, avoir des objections, poser des questions complémentaires ou faire part de problèmes à prendre en compte par le Conseil Municipal.

Comme toujours, c'est **le problème de l'église** qui a soulevé bien des questions. Gérard FAIVRE avait préparé très clairement un exposé, soutenu par un montage, pour à la fois faire un rappel historique de la situation, et surtout nous introduire dans la complexité des rouages administratifs. Peut-être aurons nous mieux compris les interactions entre État, Trésorerie Générale, Conseil Général et DRAC, qui induisent qu'en cas de manquement d'un d'entre eux, tous renoncent. C'est ainsi qu'au refus de dernière minute du financement de l'État, le Conseil Général s'est aussi désisté. Il ne nous reste plus qu'à espérer un sursaut de l'État, via le Préfet, ou que le déclassement de l'église permette un chantier communal où tous les habitants pourraient se retrouser les manches...

Louis GENTILHOMME nous a permis de rêver autour du **legs de Mme HUBERT-BAJOUT**, cette personne qui a tenu à remercier le village qui a accueilli ses grands-parents : ceux-ci tenaient la boulangerie vers 1914 avant de s'établir à Bèze. Elle-même vivait à Grasse, où étaient la majorité de ses biens.

Grâce à cette dame (qui portera le nom de « bienfaitrice de St Seine » sur une plaque au cimetière), la commune a déjà hérité de la somme de plus de 500 000€, qui seront bientôt alourdis d'au moins 175 000€ (vente d'appartements). De quoi faire rêver à tout ce que la commune pourra faire dans les années à venir....La commune a déjà utilisé une petite partie des fonds pour l'entretien des routes, lourd poste de dépenses pour St Seine !

Christian CHARLOT à son tour, nous a entretenu d'une autre réalité des services publics, en parlant du **transfert de la Poste**. Vous avez remarqué sans doute, que le bureau de Poste, déjà passé de deux demi-journée d'ouverture à une seule (les mardis), était définitivement fermé depuis début décembre. Un trop faible nombre d'opérations horaires lié à une insuffisante fréquentation horaire a entraîné cette décision. C'est la boulangerie qui sera officiellement «Point de Contact ». Un tract dans vos boîtes à lettres vous a indiqué les horaires et les opérations possibles dans ce lieu. Suite au départ de ce service, la municipalité retrouvera l'usufruit du bâtiment début mars. Il restera à imaginer puis décider de l'utilisation la plus appropriée de ce lieu.

Pour clore les grands points à l'actif de la commune, nous avons fait le tour de **la rhyzosphère ou station d'épuration par les plantes**. Avec quelques vues aériennes, nous avons pu mieux repérer sa localisation et comprendre son système de fonctionnement par ses trois bassins plantés de roseaux. Les photos de la rhyzosphère de Tanay nous ont permis d'imaginer à quoi ressemblerait l'environnement une fois le projet réalisé.

Pour celle de St Seine, l'étude technique est lancée : le relevé topographique et la recherche géotechnique du sol vont permettre d'implanter les bassins.

Cette sorte de station d'épuration, déjà bien rodée dans d'autres pays et dans quelques communes, va permettre au terme du remboursement de l'emprunt, d'économiser des sommes importantes en baisse de frais d'entretien. De plus elle garantit une eau très épurée à la sortie et l'absence totale de boues qui sont un réel problème à évacuer pour les stations classiques.

Une remarque positive : depuis 6 mois, il y a eu beaucoup moins de problèmes avec les pompes : visiblement les habitants de St Seine sont plus vigilants avec les lingettes. Merci d'améliorer encore ce point.

Beaucoup de questions ont trouvé leurs réponses pendant ces exposés, et d'autres questions ont surgi :

- ◆ **des problèmes d'appels téléphoniques muets** : les signaler en mairie
- ◆ **les panneaux de limitation à 30km/h** : qui ont été retirés par la DDE, car étant placés à titre provisoire. Ils seront vraisemblablement remplacés par des ralentisseurs de vitesse. L'étude est en cours
- ◆ **la pose des trottoirs au lotissement des Vausselottes** dont un des côtés empiète sur la route réduisant ainsi la largeur légale de la route (4m) et le problème du face à face des panneaux d'entrée et fin de commune réduisant le passage des engins larges. Ces problèmes ont été saisis par la Commission Travaux qui y trouvera rapidement une solution, ainsi qu'au passage pour piétons de la route de Gray qui sera repeint.
- ◆ **l'éclairage public** il y a des trous noirs dans le village en raison, soit du nombre insuffisant de lampadaires à ces endroits, soit de lampadaires en panne. Signalez les pannes à la mairie et aussi leur fonctionnement diurne.
- ◆ L'arrêt des illuminations à 23h (ou à minuit en été) fait réaliser une économie de 15€ par lampadaire et par an ! Et Saint-Seine compte 106 lampadaires !
- ◆ **les demandes de cours d'informatique** seront examinées par Gérard FAIVRE qui y répondra en fonction des demandes. Une annonce est lancée. La question des anciens ordinateurs de l'école et de leur devenir est posée.
- ◆ **NUMEO** Plusieurs utilisateurs se plaignent des pannes fréquentes et de la mauvaise foi des techniciens de NUMEO. Ils suggèrent une réunion des utilisateurs de NUMEO pour faire le tour des problèmes, avant de rencontrer l'opérateur.

La réunion se termine vers 22h.

### PÔLE SCOLAIRE

Il avance malgré les problèmes techniques découverts à chaque réunion de chantier (une par semaine) depuis le 03/04/2008 auxquelles assistent le Président Michel BORDERELLE et les 3 vices présidents, Dominique MATIRON, Louis GENTILHOMME, Nicolas URBANO. Nous espérons maintenir la date du 9 juillet 2009 pour la remise des clés par l'architecte.

De nombreuses réunions se sont déroulées avec les personnes concernées par l'utilisation. L'ensemble du bâtiment est construit sur un terrain de 4781 m<sup>2</sup> rétrocédé à la communauté de communes par la commune de Fontaine Française. Il occupe une surface de 2098m<sup>2</sup> il se compose d'un bâtiment pour l'école maternelle avec 5 classes. La superficie de chaque classe sera de 55 m<sup>2</sup>. Un autre bâtiment accueillera les primaires dans 9 classes d'une surface de 60m<sup>2</sup>. les élèves auront accès à une bibliothèque et à une salle informatique. Cha-

que bâtiment dispose d'une cour et d'un préau de 822,95m<sup>2</sup> pour les maternelles, et de 1 199,47m<sup>2</sup> pour les primaires.

La maison COMMARD réhabilitée sera destinée à la restauration des enfants et à l'accueil périscolaire.

Le coût initial estimé, est de 3 810 000€ pour l'ensemble.

Des mesures, concernant la circulation, sont prises pour assurer la sécurité des enfants et des personnels (sens unique de circulation et zones d'arrêt pour les cars, vitesse limitée à 30 km , parking pour les enseignants de maternelle, de primaire, du collège) place de retournement pour les parents). Si ces mesures ne suffisent pas il sera placé à chaque extrémité des barrières télécommandées, avec des heures d'ouvertures et de fermetures.

### VIE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le groupe scolaire sort de terre, le calendrier des travaux est respecté. Il sera prêt pour la rentrée de septembre 2009.

Les nombreuses et longues réunions de chantier qui ont lieu toutes les semaines permettent aux élus, architecte et entreprises de réguler les éventuels problèmes, anticiper les difficultés et ainsi respecter les engagements de chacun.

Les problèmes de circulation occasionnés par les travaux sont bien sûr provisoires, certes la circulation est quelque peu ralentie aux abords du chantier les jours d'école où se croisent bus, voitures, vélos...

Ce groupe scolaire va permettre aux élèves du canton de bénéficier de conditions d'enseignements optimum, que les écoles existantes avaient du mal à réunir. Tout sera alors groupé, l'enseignement primaire (maternel et élémentaire), le collège, prochainement un gymnase . Le tout, près du centre de Fontaine Française, où sont présents services et commerces.

La maison COMMARD, face au groupe scolaire, accueillera quant à elle, les services d'accueil périscolaires (avant et après l'école- entre midi et deux avec restauration). Ce service porté par la Communauté de Communes est très attendu par les familles.

Soutenue par la CAF, grâce au Contrat Enfance Jeunesse, la Communauté de Communes gère les accueils de loisirs pour les enfants et les jeunes. Récemment à Saint Seine lors d'un conseil communautaire, le schéma de développement Enfance Jeunesse 2008-2011 a été adopté par les élus. Le contrat garanti un financement CAF pour les trois prochaines années.

C'est Louis Gentilhomme, Vice Président de la Communauté de Communes qui porte ce dossier, aidé par Christian CHARLOT, conseiller communautaire.

#### **Blog de la communauté de communes**

La communauté de communes du Val de Vingeanne possède son blog, sur lequel vous pouvez vous exprimer.

<http://val-de-vingeanne-infos.over-blog.com/>

#### **SYNDICAT D'INITIATIVE**

Le syndicat d'initiative de Fontaine-Française cherche des correspondants dans les communes du canton.

Ces personnes seront chargées de faire découvrir, aux touristes qui le souhaitent, le patrimoine de leur commune.

Les candidats doivent contacter le secrétariat de mairie.

## ASSOCIATIONS

### REMERCIEMENTS

*Un coup de chapeau aux organisateurs et aux bénévoles !*

L'été, à défaut d'être ensoleillé, a été riche en événements associatifs, comme d'habitude serait – on tenté de dire. Les manifestations estivales ont débutées par le traditionnel vide-grenier. Après une matinée relativement grise, la pluie a découragé certains exposants qui pliaient les stands entre midi et quinze heures. Les plus courageux ont bien fait de rester car le soleil refaisait parler de lui dans l'après midi et la soirée. Une affluence moins importante que les autres années mais les organisateurs restent satisfaits des 1000 entrées réalisées à midi...

La marche gourmande, dont la renommée dépasse maintenant les frontières du canton, affichait complet plusieurs jours avant le jour J. Un parcours sympathique alternant ombre et soleil, plats, pentes et bord de rivières conduisait les marcheurs du stade aux ponts et les ramenaient au château d'eau. 235 personnes ont ainsi pu passer une journée champêtre, gourmande et relativement sportive...

Le concours de pêche est la dernière manifestation de la période estivale, cette année, 20 pêcheurs expérimentés ou novices ont pu profiter des bords de la Vingeanne. Les participants ont poursuivi la journée par un repas en plein air, pétanque et buffet froid en soirée.

Le 11 novembre marquait cette année le 90<sup>ème</sup> anniversaire de la victoire des troupes alliées. À Saint Seine c'était aussi l'occasion de fêter le 400<sup>ème</sup> habitant, Timothé SOUVERAIN et d'accueillir les nouveaux habitants du village.

Le traditionnel concours de belote avait lieu le 15 novembre et ce sont une vingtaine de joueurs qui se sont départagés dans une sympathique ambiance. Les gagnants, Christian GRADELET et Steven BROUDY tout comme les autres participants repartaient avec un lot offert par l'Association « Saint Seine à la recherche du temps ».

Toutes ces manifestations contribuent à l'animation de notre village et nous en profitons pour féliciter et remercier les organisateurs et toutes les personnes qui, de près ou de plus loin, donnent de leur temps et s'investissent pour que le village soit reconnu comme festif, attractif et que les visiteurs occasionnels deviennent réguliers...

Les prochaines manifestations prévues dans notre commune figurent ci-dessous.

### LES MANIFESTATIONS DU 1<sup>er</sup> SEMESTRE 2009

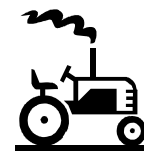
- ◆ **Brûlé de Sapins le samedi 10 janvier**
- ◆ **Repas des Aînés le samedi 17 janvier**
- ◆ **Exposition à la salle des fêtes, nos aînés d'hier à aujourd'hui et réalisation des artistes locaux, week-end des 14 et 15 mars**
- ◆ **Journée Licence 4 – buvette – repas – jeux le dimanche 19 avril**
- ◆ **Fête de la musique le samedi 6 juin.**

### LES POMPIERS RECRUTENT

Les sapeurs pompiers sont toujours à la recherche de bénévoles pour venir épauler l'équipe en place. Les candidats doivent contacter, Thierry PALLIOT ou Gilles COMMANS.



# SAINT SEINE A LA RECHERCHE DU TEMPS



Souvenez vous, en 1999 nous avons organisé une exposition de cartes postales et d'aquarelles du village et en 2000 une autre sur l'école de 1900 à nos jours. Ces deux expositions avaient connu beaucoup de succès et les visiteurs avaient eu plaisir à y participer.

Au printemps prochain, nous aimerions rendre hommage à nos aînés. Se remémorer des visages devenus flous avec le temps, retrouver des personnes qui ont compté dans notre vie, cette exposition permettra de revoir des habitants du village (parents, grands parents, voisins, amis, etc ...) que l'on a connu plus ou moins de 1900 à 2000.

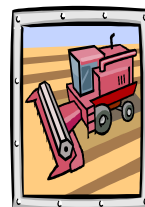


Nous aimerions récupérer des photos où l'on voit bien sûr parfaitement les personnes sur des thèmes différents : La vie agricole et artisanale, les kermesses du château, les vendanges, le moulin, les cafés, la colonie, les fêtes et cérémonies du village, ou tout simplement des photos prises chez soi.

Ces photos seront répertoriées par écrit à votre nom (un double de l'écrit vous sera remis) et bien sûr rendues après l'exposition.

Cette manifestation va demander beaucoup de travail et nous aimerions que vous nous confiiez vos photos le plus rapidement possible.

Pour tout renseignement : Danielle BOUCHARD. Éric CHEVALIER.



## APRÈS-MIDI RÉCRÉATIFS

*Une initiative de l'association « Saint-Seine à la recherche du temps »*

Depuis le 20 octobre et jusqu'à début mars, l'association « Saint-Seine à la recherche du temps » a mis en place, 1 mercredi sur 2, en alternance avec le club des aînés, des après midi récréatifs « spécial jeux de société », pour les enfants à partir de 5 ans, à la salle des fêtes, de 14h à 17h.

Les adultes sont également les bienvenus à ces rendez-vous qui sont maintenant très attendus, où la fréquentation est en augmentation à chaque fois.

L'encadrement est assuré par 2 personnes au minimum et nous accueillons avec plaisir les personnes désirant en faire partie, ce qui permettrait d'établir un roulement.

Une participation de 0,50€ est demandée pour le goûter. À l'heure du départ (17h), l'association demande que les enfants soient accompagnés.

Le planning de ces après-midi est le suivant :

**Mercredi 10 décembre**

**Mercredi 7 janvier**

**Mercredi 21 janvier**

**Mercredi 3 février**

**Mercredi 18 février**

**Mercredi 3 mars**

## ÉTAT CIVIL

Nombre d'habitants en décembre 2008 : **422**

### Mariages

- Mlle Sylviane CARMINATI et M. Franck HRIVNAK le 19 juillet
- Mlle Savéria COLOSIMO et M. Clément MORIN le 26 juillet
- Mlle Stéphanie CHARTON et M. Nicolas FOURNIER le 16 août

### Naissances

- Looisy RAYMOND le 28 juillet

### Les nouveaux habitants

- ◆ Cindy ANTOINE et Sébastien HUGOT au 17, de la rue de Pouilly
- ◆ Clara BERTROSSI et Jacky MARCEL au lotissement du Creux Jeanneton
- ◆ M. et Mme Damien MAIGNIER au 23, de la rue Haute du Chanoy
- ◆ M. et Mme Guy BESONHEZ au 13, de la Petite rue de Belle Charme
- ◆ Sabrina VASSELET et Yohann DEFER chemin des Vausselettes
- ◆ Alexandra MARGELIDON et Cyril LEPIN au 10A, rue de la Tour
- ◆ Clarisse LENET et Mathieu GENEVRE au 35, rue de Saint-Seine-l'Église

Nous leur souhaitons une bonne installation et un agréable séjour parmi nous.

## 2009

*Le Maire, les adjoints et l'ensemble des conseillers, vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année et vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2009.*

### Droit de réponse

Toute personne a la possibilité de donner son opinion ou de réagir à un article de ce journal. Les courriers devront parvenir au secrétariat de mairie, avant le 1<sup>er</sup> mai, pour la publication du mois de juin et avant le 1<sup>er</sup> novembre pour la publication de décembre.

### Le journal « SAINT SEINE INFOS »

est rédigé par les membres de la commission communication. La commission élabore la liste des grands titres ; définit le thème de l'édition ; répartit la rédaction initiale des différents articles entre ses membres... relit ; restructure ; corrige par un travail en commun, l'ensemble du contenu du journal. Ce travail s'étale sur cinq mois.

Les membres de la commission :

Louis GENTILHOMME  
Christian CHARLOT  
Gérard FAIVRE  
Claire-Alix MORIN